



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 18 décembre 2018 à 19 h
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents : Mme Annie Pronovost mairesse
 Mme Marie-Andrée Trudel conseillère municipale
 Mme Martine St-Amant conseillère municipale
 M. Gilles Damphousse conseiller municipal
 Mme Sonia Richard conseillère municipale
 M. Gaétan Tessier conseiller municipal
 Mme Marie-Ève Tremblay conseillère municipale
 Me Julie Marchand greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Annie Pronovost, mairesse.

La présente séance extraordinaire concernant le budget 2019 a régulièrement été convoquée conformément à la Loi.

2018-12-463

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-464

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2019;
4. Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021;
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

2018-12-465

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier avant le 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2019, présentant des revenus et dépenses de 6 952 654 \$, telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-466

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte le programme triennal des immobilisations pour les années financières 2019, 2020 et 2021 au montant total de 21 890 272 \$ dont un montant de 16 212 997 \$ pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité


PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-12-467

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu que la séance soit levée à 19 heures 06.

Adoptée à l'unanimité


Me Julie Marchand, greffière

Annie Pronovost, mairesse